

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

PLUIES IMPORTANTES EN OUTAOUAIS LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 27 juin 2011 — À la suite des précipitations importantes qui se sont abattues en Outaouais, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) tient à informer la population touchée que les dommages causés par l'infiltration d'eau ou le débordement ou le refoulement des égouts sont couverts par une garantie additionnelle au contrat d'assurance habitation.

En raison de la diversité des dommages subis, nous conseillons aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier, dans les plus brefs délais, afin de vérifier l'étendue de leur contrat d'assurance.

Les sinistrés doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger leurs biens, éviter toute aggravation des dommages et tout risque de contamination. Le BAC encourage fortement la population touchée à observer ces quelques conseils :

- Retirer l'eau infiltrée sans tarder afin de limiter les dommages et de protéger les biens épargnés.
- Nettoyer les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration d'eau pour prévenir toute contamination.
- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées.
- Documenter les pertes par la prise de photos ou vidéo.

Par ailleurs, les dommages causés aux véhicules sont également couverts en vertu du contrat d'assurance automobile dans la mesure où les assurés ont opté pour la protection « *Tous risques* » ou « *Accident sans collision ni versement* ».

Enfin, nous tenons à insister quant à l'importance de communiquer rapidement avec son assureur ou son courtier.

Pour tout autre renseignement, nous invitons les consommateurs à contacter notre Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à toutes leurs questions en composant le 514 288-4321 ou sans frais le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au Canada, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements : Anne Morin
Responsable des affaires publiques
Téléphone : 514 288-1563 poste 229